

Selon le règlement des études et des examens de l'année 2021/2022, validé en CFVE du 27 mai 2021 et voté par le Conseil d'Administration en sa séance du 5 juillet 2021 :

Enseignement des langues : EN LICENCE

Les cours sont progressifs sur les trois années de la licence et permettent d'atteindre un niveau de langue professionnel lié au domaine de l'architecture.

Les cours de langues, anglais et espagnol dispensés à l'école, sont **obligatoires** pour tous.

Les étudiants seront évalués en contrôle continu afin de valider un niveau **B1 en S6**.

Cette validation est obligatoire pour la délivrance du **DEEA licence**.

Cette obligation ne s'applique pas pour les étudiants relevant de la formation professionnelle continue (FPC).

Enseignement des langues : EN MASTER

Les cours de langues, anglais et espagnol dispensés à l'école, sont **obligatoires pour tous**.

Le niveau B2 est obligatoire pour la délivrance du **DEA Master**.

La validation de cet enseignement se fait sous la forme de l'obtention d'1 ECTS par semestre et de la validation du Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) de niveau B2 ou équivalent, au semestre 10. L'étudiant peut également fournir à la commission langue une attestation de niveau B2 équivalente pour certification.

Un étudiant peut demander à passer le CLES dans d'autres langues (liste fournie par le centre de langues d'AMU) mais la préparation au CLES n'est assurée que pour les CLES en anglais et en espagnol.

L'ensemble des étudiants sont incités à certifier ce niveau le plus tôt possible dans leur parcours de licence afin de préparer la certification du niveau B2 (ou équivalent), requise pour l'obtention du master.

Cette obligation ne s'applique pas pour les étudiants relevant de la formation professionnelle continue (FPC).

Pour rappel :

L'école propose aujourd'hui **des cours de langue anglaise et espagnole.**

Les enseignants, cette année, sont :

Pour l'anglais :

AHRENS Kayla : kayla.ahrens@marseille.archi.fr

GELLERT Christopher : christopher.gellert@marseille.archi.fr

GHEZELBASH Soraya : soraya.ghezelbash@marseille.archi.fr

GIAMMALVA Pierre : pierre.giammalva@marseille.archi.fr

MORGAN Gareth : gareth.morgan@marseille.archi.fr

SALIHVIC Jakub : jakub.salihovic@marseille.archi.fr

VAUGHAN Dylan : dylan.vaughan@marseille.archi.fr

Pour l'espagnol :

GARCIA Carolina : carolina.garcia@marseille.archi.fr

RIVAS-DAVILA Sandra : sandra.rivasdavila@marseille.archi.fr

Pour les étudiants étrangers : une commission spécifique de langues validera cas par cas les potentielles dispenses qui seront demandées.

- 1) Les étudiants étrangers non francophones avec un niveau B2 de français langue étrangère (DELF/TCF/Lycée français...)
Dossier de demande à présenter à la commission de langues avec un certificat de français langue étrangère niveau B2.

- 2) Les étudiants étrangers hispanophones/anglophones de langue maternelle avec un niveau B2 de français langue étrangère (DELF/TCF/Lycée français...)

Dossier de demande à présenter à la commission de langues avec un document d'identité qui prouve leur nationalité et un certificat de niveau B2 de français langue étrangère.